

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 184
de Mmes et MM. Marine Jordan (PS), Elena Strozzi (Verts), Raphaël Casazza (PLR)
et Raphaël Fessler (DC/vl)
demandant d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches
lui permettant d'obtenir la distinction "Fair Trade Town"**

En séance du 19 septembre 2016, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 184 de Mmes et MM. M. Jordan, E. Strozzi, R. Casazza et R. Fessler lui demandant d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches lui permettant d'obtenir la distinction "Fair Trade Town".

Réponse du Conseil communal

Généralités

Fair Trade Town est une distinction attribuée aux villes et aux communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable. Elle existe dans 25 pays. En Suisse, elle a été remise pour la première fois en février 2016 à la Commune de Glaris nord. Les Communes de Frutigen, Zweisimmen et Berne l'ont également obtenue, alors que Delémont est candidate.

Pour obtenir la distinction Fair Trade Town, il faut correspondre aux cinq critères suivants:

- La ville se prononce en faveur du commerce équitable.
- Un groupe de travail coordonne l'engagement de la ville ou de la commune en faveur du commerce équitable.
- Les commerçants et les restaurateurs proposent plusieurs produits issus du commerce équitable.
- Les institutions et les entreprises utilisent des produits issus du commerce équitable.
- La population est sensibilisée au commerce équitable.

Conséquences de l'engagement Fair Trade Town

Dans son programme de législature, le Conseil communal a affirmé vouloir maintenir et renforcer sa position de ville durable. Privilégier le commerce équitable est une des mesures qui permet d'œuvrer dans ce sens. L'obtention du label serait l'occasion de rappeler ce message et de sensibiliser la population, ainsi que les entreprises et les restaurants, à l'importance des produits issus du commerce équitable.

Pour obtenir le label, la Ville doit s'engager à proposer au moins trois produits issus du commerce équitable (café, thé, etc.) dans ses cantines. Le groupe de travail doit s'assurer que:

- 4 commerces de détail,
- 8 établissements de restauration et d'hôtellerie,
- 2 écoles ou crèches,
- 3 institutions,
- 5 entreprises

proposent des produits issus du commerce équitable dans leur assortiment.

Une activité liée au commerce équitable, impliquant des acteurs locaux, doit avoir lieu au moins une fois par année.

Aspects financiers et organisationnels

Pour une commune de 10'000 à 50'000 habitants, la cotisation annuelle est de 1'900 francs. La Ville de Berne a estimé le travail nécessaire à 100 heures de travail par année jusqu'à l'obtention du label, puis à 50 ensuite. Il est raisonnable de penser que Fribourg peut partir d'une estimation similaire, voire légèrement inférieure.

Le groupe de travail doit comporter au minimum trois personnes actives dans les secteurs suivants: commerce de détail / commerce spécialisé, gastronomie / hôtellerie, écoles / structures d'accueil de jour, hôpitaux / résidences pour personnes âgées / homes, médias locaux, associations, institutions religieuses, groupes d'action locaux. Il doit se réunir au moins trois fois par année, contrôler le respect des critères et mettre à jour les informations de la commune sur fairtradetown.ch, organiser la manifestation annuelle et coordonner la communication.

Avant d'obtenir le label, il est nécessaire de contacter les associations et les établissements susceptibles de remplir les critères demandés. Il faut toutefois rappeler qu'il n'appartient pas à la Ville de dicter aux restaurants ou aux entreprises quels produits sont servis. Son rôle, via le groupe de travail, est de coordonner l'action et de mettre en réseau des acteurs intéressés à cette problématique.

Conclusion

Le Conseil communal accepte ce postulat. Un groupe de travail sera mis sur pied, sous l'égide du Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie, avec pour objectif une obtention par la Ville de Fribourg du label Fair Trade Town jusqu'à début 2019.

Le postulat n° 184 est ainsi liquidé.